

# Libéralisation du marché de l'électricité et promotion des énergies renouvelables

Autor(en): **Dupraz, John**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Energie extra**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft 4

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-642228>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'exemple  
bâlois

#### Quelques précisions

Alors que l'introduction des redevances sur l'énergie, au plan national, attende encore le verdict populaire, le canton de Bâle-Ville prélève sur l'électricité, depuis quinze ans déjà, une redevance promotionnelle et, depuis l'année passée, une taxe incitative.

Approuvée par le peuple bâlois en 1983, la première rapporte depuis 1985 quelque 9 millions de francs par an. Elle a notamment financé depuis 1996 dix actions promotionnelles (fenêtres isolantes, économiseurs d'eau, lampes et frigidaire économes, vélos électriques, capteurs solaires, etc.): au total, le coût de 7,75 millions de francs de ces actions a déclenché des investissements pour 75 millions de francs et entraîné une économie de 56 millions de kWh (soit pour un prix de 14 centimes par kWh économisé).

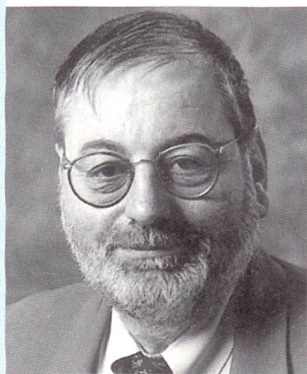
Quant à la redevance incitative, en vigueur depuis 1999, elle atteint 17,5% du prix de l'électricité pour les ménages et 27,5% pour les entreprises. Elle est entièrement redistribuée aux ménages (35 francs par personne et par an, pour un total de 10 millions) et aux entreprises (0,5% des salaires, pour un total de 30 millions de francs).

Les deux redevances n'ont pas eu d'effet négatif: ni plaintes de la population, ni émigration d'entreprises; la compétitivité s'est maintenue et l'économie a profité des programmes promotionnels. La Conseillère d'Etat bâloise Barbara Steiner espère que la votation du 24 septembre permettra d'étendre ces expériences positives à l'ensemble de la Suisse, avec les nouvelles redevances fédérales sur les énergies non renouvelables.

## VOTATIONS FÉDÉRALES DU 24 SEPTEMBRE 2000

# Libéralisation du marché de l'électricité et promotion des énergies renouvelables

L'énergie est un élément essentiel à la vie quotidienne de chacun et constitue une nécessité pour le fonctionnement de l'économie. Les responsables politiques doivent donc veiller à un approvisionnement fiable du pays.



Face à la libéralisation du marché de l'électricité, les Chambres fédérales proposent d'introduire une redevance promotionnelle de 0,3 ct/kWh pour les énergies renouvelables dans un premier temps.

Puis, par la suite,

une redevance en faveur de l'environnement (maximum 2 ct/kWh) se substituerait à la première pour alléger les charges salariales et ainsi rendre les entreprises plus compétitives dans le marché mondialisé d'aujourd'hui.

La campagne de presse démagogique et mensongère des milieux économiques contre les redevances est scandaleuse et trompe les citoyennes et les citoyens.

En effet la redevance de 0,3 ct/kWh est insignifiante pour l'économie puisque la libéralisation du marché de l'électricité engendre une baisse de prix essentiellement pour les entreprises. Pour les familles, les augmentations liées à cette redevance sont supportables: 2,7 ct/litre pour l'essence et 3 ct/litre pour le mazout extra-léger. De plus, l'effort demandé peut être compensé par une conduite des véhicules plus économes et un chauffage approprié des logements.

Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Le produit de cette redevance a l'avantage:

1. de promouvoir les énergies renouvelables (solaire, bois, biomasse, géothermie, etc.)
2. de permettre des travaux d'assainissement énergétique ou d'amélioration du rendement énergétique
3. de permettre le maintien et la rénovation des centrales hydrauliques existantes
4. d'octroyer des prêts aux propriétaires des centrales hydrauliques pour procéder aux amortissements des INA (investissements non amortissables) liés à la baisse du prix de l'électricité à la suite de l'ouverture des marchés.

En outre, cette redevance promotionnelle permet la création de plus de 20'000 emplois.

Le 24 septembre 2000, dire OUI aux redevances, c'est favoriser l'emploi, promouvoir les énergies renouvelables, préserver et rénover nos centrales hydrauliques. A terme, c'est garantir l'approvisionnement du pays en énergie indigène, non polluante et renouvelable. Autrement dit, c'est assurer notre indépendance énergétique pour un jour – comme l'Allemagne le décide – sortir du nucléaire.

**IL EST D'INTERET PUBLIC DE DIRE OUI  
LE 24 SEPTEMBRE**

*John Dupraz  
Conseiller national, PRD, Soral GE*



Deux  
OUI aux  
redevances favo-  
risent l'emploi, les  
énergies renouve-  
lables et les cen-  
trales hydro-  
liques